

---

# Fiches thématiques

---

Pouvoir

## Avertissement

Les sites internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr) et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels. Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

## Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Nombre provisoire
<i>r</i>	Résultat révisé
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
<i>Réf.</i>	Référence

Le logo @ indique que les données du tableau ou graphique sont mises à jour sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## 6.1 Fonctions d'encadrement

Si, en 2009, les femmes représentent 46 % des salariés du privé, elles n'occupent qu'un cinquième des postes de cadres dirigeants des entreprises du secteur privé. Les femmes **cadres dirigeantes** sont de surcroît moins payées que les hommes – près de 32 % de moins en moyenne en **équivalent-temps plein**. La proportion de femmes parmi les cadres dirigeants progresse néanmoins nettement parmi les plus jeunes générations : elles est de 42 % chez les moins de 30 ans, de 23 % chez les 30-49 ans et de 14 % chez les 50 ans ou plus. Parallèlement, les écarts de salaires entre hommes et femmes cadres dirigeants des jeunes générations sont moins élevés que dans les générations les plus anciennes. Il est cependant possible que ces chiffres ne reflètent pas une réduction des écarts au sein des jeunes générations, mais reflètent plutôt le fait que les écarts d'accès aux fonctions d'encadrement se creusent au fil des carrières (et sont donc moins élevés quand on est plus jeune). Les femmes cadres dirigeantes sont plus présentes dans les entreprises de services que dans l'industrie ou la construction ; c'est aussi dans le secteur des services que la différence de salaires avec les hommes est la plus importante. Une des raisons expliquant cet écart de rémunération est que les cadres dirigeants hommes travaillent plus souvent dans les services aux entreprises, plus rémunérateurs que les services aux particuliers, qui emploient davantage de cadres dirigeantes femmes.

En 2009, moins de deux **dirigeants de société** salariés sur dix sont des femmes. En équivalent-temps plein, les rémunérations des dirigeantes sont inférieures à celles des dirigeants de 21 % pour les gérants minoritaires

de SARL et de 33 % pour les dirigeants de SA ou de SAS. Les femmes qui exercent des fonctions de direction se distinguent de leurs homologues masculins. Non seulement elles gagnent moins à secteur ou fonction équivalents, mais en plus la répartition des femmes dans ces secteurs ou fonctions leur est défavorable : elles sont relativement plus souvent à la tête d'une petite SARL et travaillent plus fréquemment dans les secteurs les moins rémunérateurs (commerce et services aux particuliers).

Dans la fonction publique d'État, les femmes, bien que légèrement majoritaires (52 %), sont peu présentes dans les fonctions d'encadrement et les postes à responsabilités : elles y occupent 21 % des emplois de direction au 31 décembre 2009. Elles sont pourtant également majoritaires parmi les cadres, qui constituent le « vivier » des postes de direction. Les femmes sont un peu plus nombreuses parmi les chefs de service, directeurs adjoints et sous-directeurs (31 %). À l'opposé, les postes d'ambassadeur, de préfet et de trésorier-payeur général restent encore très masculins. Les femmes ne sont pas mieux représentées dans les emplois de direction de la fonction publique territoriale (18 %) alors qu'elles en représentent 61 % des effectifs. Elles sont en revanche plus nombreuses dans les emplois de direction de la fonction publique hospitalière (40 %), notamment parce qu'elles sont plus souvent à la tête d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ; elles y représentent 53 % des chefs d'établissements. Elles sont beaucoup moins nombreuses (16 %) à être directeur d'hôpital, cette fonction restant très masculine. ■

### Définitions

**Cadre dirigeant** : comprend les cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises (de 500 salariés ou plus) et les directeurs techniques des grandes entreprises.

**Salaires en équivalent-temps plein** : voir *fiche 3.7*.

**Dirigeant de société** : d'un point de vue juridique, les dirigeants de société sont ceux qui ont reçu mandat des propriétaires pour assurer la direction de la société, en leur nom. Il s'agit de dirigeants de sociétés anonymes (SA) ou de sociétés par actions simplifiées (SAS), de gérants minoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL) et de gérants non associés d'autres types de sociétés. Dans le cas d'une société anonyme à conseil d'administration, la catégorie des dirigeants recouvre le président directeur général (PDG) et éventuellement un ou deux directeurs généraux (DG). Dans celui des sociétés anonymes à directoire, il s'agit des membres du directoire, soit cinq personnes maximum.

### Pour en savoir plus

- « Les très hauts salaires du secteur privé », *Insee Première* n° 1288, avril 2010.
- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2010-2011 », La documentation française, 2011.

# Fonctions d'encadrement 6.1

## 1. Répartition et salaire net moyen en équivalent-temps plein des cadres dirigeants en 2009

en %

	Proportion de femmes	Salaire annuel net moyen en EQTP (euros)		Différence de salaires femmes/hommes
		Femmes	Hommes	
<b>Secteur d'activité</b>				
Industrie	11,5	75 900	102 500	26,0
Construction	4,3	69 400	87 300	20,5
Commerce	17,4	76 000	97 500	22,1
Services	23,0	68 100	103 200	34,0
<b>Âge</b>				
Moins de 30 ans	41,7	33 300	34 400	3,2
De 30 à 49 ans	23,4	68 300	89 200	23,4
50 ans ou plus	14,2	74 500	114 900	35,2
<b>Ensemble</b>	<b>19,2</b>	<b>69 700</b>	<b>101 900</b>	<b>31,6</b>

Champ : France, salariés en équivalent-temps plein (EQTP) du secteur privé et semi-public.

Lecture : en 2009, 11,5 % des cadres dirigeants travaillant dans l'industrie sont des femmes. Leur salaire net est en moyenne en EQTP de 75 900 euros par an, soit 26 % de moins que leurs homologues masculins.

Source : Insee, DADS (exploitation au 1/12).

## 2. Répartition et salaire net annuel moyen en équivalent-temps plein des dirigeants de société salariés en 2009

en %

	Proportion de femmes	Salaire net moyen en EQTP (euros)			Différence de salaires femmes/hommes
		Femmes	Hommes	Ensemble	
<b>Secteur d'activité</b>					
Commerce	19,4	45 000	65 400	61 500	31,2
Construction	7,6	38 800	46 500	45 900	16,6
Industrie	12,8	47 900	65 900	63 600	27,3
Services	23,5	42 500	73 800	66 500	72,4
<b>Statut du dirigeant</b>					
Dirigeant de SA ou de SAS	15,6	59 500	88 200	83 700	32,5
Gérant minoritaire de SARL	19,8	29 900	37 700	36 100	20,7
<b>Ensemble</b>	<b>17,6</b>	<b>43 400</b>	<b>64 700</b>	<b>60 900</b>	<b>32,9</b>

Champ : France, dirigeants de société salariés en équivalent-temps plein (EQTP) hors agriculture, services domestiques et activités extra-territoriales.

Source : Insee, DADS.

## 3. Effectifs physiques et part des femmes dans les emplois de direction des trois fonctions publiques

	Effectif total	Part de femmes en %
<b>Emplois civils de direction de la fonction publique de l'État<sup>1</sup></b>		
Ambassadeurs	160	16
Chefs de service, directeurs adjoints, sous-directeurs	451	31
Directeurs d'administration centrale	145	24
Préfets	191	11
Recteurs	31	26
Secrétaires généraux d'administration centrale	13	n.s.
Trésoriers-payeurs généraux	100	8
<b>Ensemble FPE</b>	<b>1 091</b>	<b>21</b>
<b>Emplois de direction de la fonction publique territoriale<sup>2</sup></b>		
Directeurs généraux des services et directeurs généraux adjoints des conseils régionaux et généraux	601	17
Directeurs généraux des services, directeurs généraux adjoints et directeurs des services techniques des villes de plus de 40 000 habitants	374	18
Directeurs généraux des services, directeurs généraux adjoints et directeurs des services techniques des structures intercommunales	530	17
Directeurs généraux des services, directeurs généraux adjoints et directeurs des services techniques des établissements publics nationaux	109	28
<b>Ensemble FPT</b>	<b>1 614</b>	<b>18</b>
<b>Emplois de direction de la fonction publique hospitalière<sup>3</sup></b>		
Chefs d'établissements membres du corps des directeurs d'hôpitaux	617	16
Chefs d'établissements membres du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux	1 158	53
<b>Ensemble FPH</b>	<b>1 775</b>	<b>40</b>

1. Emplois civils dans les ministères au 31 décembre 2009 ; 2. Emplois au 31 décembre 2007 ; 3. Emplois au 31 décembre 2009.

Champ : République française.

Sources : Insee, FGE, SIASP ; Observatoire de la fonction publique territoriale, Synthèse des bilans sociaux des collectivités territoriales ; données de gestion du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière (traitement DGAFP).

## 6.2 Représentation politique

Après plus de 60 ans de droit de vote, les femmes sont encore peu présentes en tant qu'élues sur la scène politique alors qu'elles constituent 53 % de l'électorat en 2010.

En France, la proportion de femmes élues dans les instances politiques a nettement progressé depuis la loi du 6 juin 2000 relative à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Sont concernées les élections européennes, régionales, sénatoriales (pour les sénateurs désignés au scrutin proportionnel de liste), législatives et municipales (pour les communes de 3 500 habitants et plus). Une nouvelle loi est votée en 2007, qui pénalise financièrement les partis ne présentant pas 50 % de candidats de chaque sexe aux élections législatives et qui instaure notamment une obligation de parité pour les exécutifs régionaux et municipaux (villes de 3 500 habitants et plus).

C'est parmi les conseillers régionaux qu'il y a le plus de femmes : 48 % des élus en 2010. Cependant, seules deux régions sur 26 (en incluant la collectivité territoriale de Corse) sont présidées par une femme. Les **élections européennes** sont également bien placées en matière de parité (44 % d'élues). Cette représentation relativement équilibrée des hommes et des femmes est d'ailleurs antérieure à la loi sur la parité puisqu'en 1999, les élus européens de France comptaient déjà 40 % de femmes.

Les élections municipales sont plus loin de la parité hommes-femmes : en 2008, un conseiller municipal sur trois est une femme. Cette part a progressé de plus de 10 points entre 1995 et 2008. Elle est plus élevée dans les communes de plus de 3 500 habitants, probablement parce que seules ces dernières sont soumises à la loi sur la parité. 49 % des élus des communes de plus de 3 500 habitants sont des femmes contre 32 % dans les

communes de taille plus restreinte. Cette féminisation des conseillers municipaux n'a pas entraîné celle des maires : cette élection indirecte reste largement masculine puisque seuls 14 % des maires sont des femmes.

Aux **élections législatives**, la part des femmes parmi les élus a augmenté de 18 points entre 1958 et 2007, passant de 1 % à 19 %. Les élections de 1986, les seules qui se sont déroulées (partiellement) au scrutin proportionnel, ont permis aux femmes d'être plus nombreuses parmi les candidats, sans pourtant être plus nombreuses parmi les élus. C'est à partir de 1997 seulement que la proportion de femmes dépasse le seuil de 10 %. Cette représentation des femmes parmi les députés reste bien inférieure à leur part au sein des candidats aux élections législatives (42 % en 2007).

Les **élections sénatoriales** sont soumises au principe de parité dans les départements qui élisent au moins quatre sénateurs, soit dans la moitié des départements. Cette disposition a fait progresser la part des femmes élues au Sénat dès 2001, où 11 % des sénateurs sont des sénatrices. Cette part est de 17 % en 2004, de 22 % en 2008 et en 2011. Le Sénat est désormais plus féminisé que l'Assemblée nationale.

Les élections cantonales ne sont pas soumises à la loi sur la parité. Et ce sont parmi les conseillers généraux que les femmes sont les moins présentes : suite aux élections de 2011, 14 % des conseillers généraux sont des femmes, soit moins de deux points de plus qu'en 2008.

Corollaire de la féminisation récente de la représentation politique, les femmes élues sont généralement plus jeunes que leurs collègues masculins. Par exemple, en 2007, en moyenne, les députées sont âgées de 53,1 ans, contre 55,0 ans pour les députés. Tandis que plus de trois députées sur quatre ont moins de 60 ans, seuls deux députés sur trois sont dans ce cas. ■

### Définitions

**Élections européennes en France** : voir fiche 7.8.

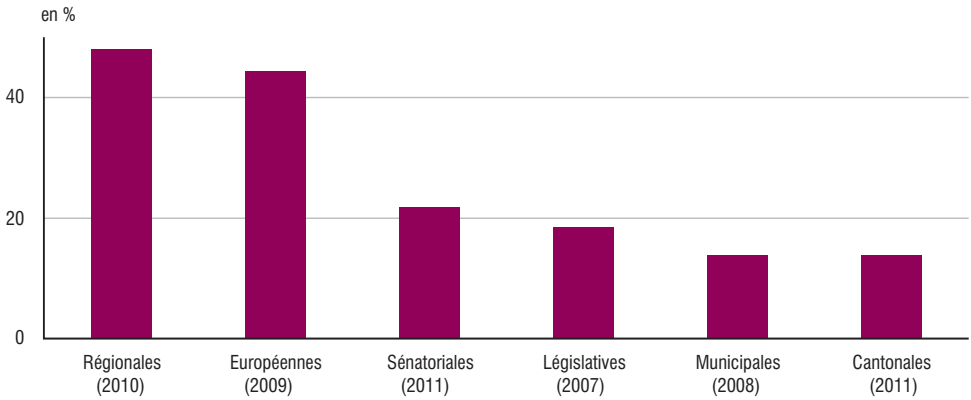
**Élections législatives** : les députés sont élus au suffrage universel direct et au scrutin majoritaire à deux tours. Leur mandat dure cinq ans.

**Élections sénatoriales** : les sénateurs sont élus pour 6 ans (9 auparavant) au suffrage universel indirect par un collège de grands électeurs. Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans.

### Pour en savoir plus

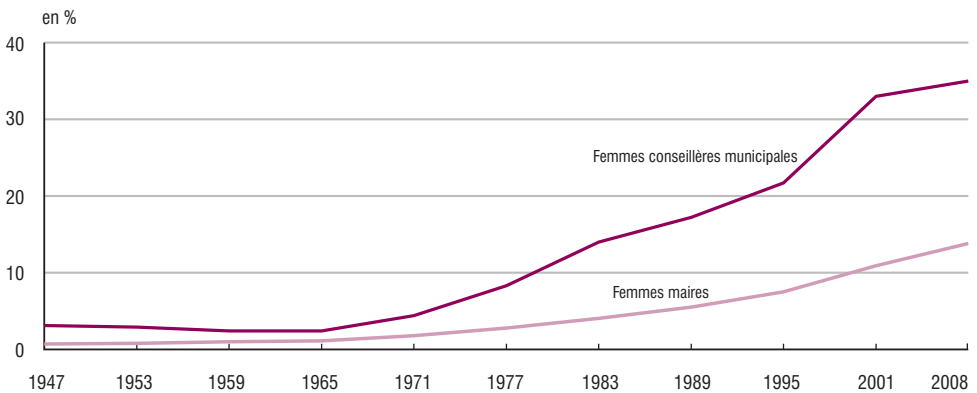
- « 43 millions d'électeurs en France », *Insee première* n° 1369, septembre 2011.
- Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes : <http://www.observatoire-parite.gouv.fr/>
- Cevipof - chroniques électorales : <http://www.cevipof.com/fr/les-publications/les-chroniques-electorales/>

## 1. Part des femmes élues aux différentes élections



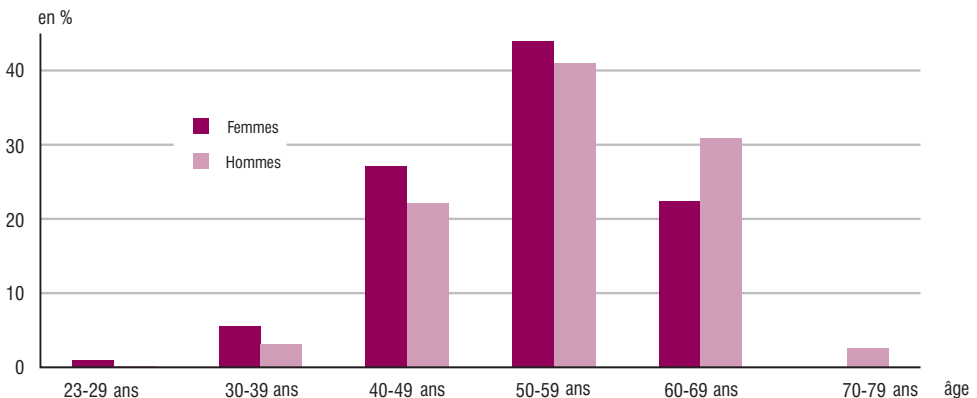
Champ : France.  
Source : ministère de l'Intérieur.

## 2. Part des femmes parmi les maires et les conseillers municipaux @



Champ : France.  
Source : ministère de l'Intérieur.

## 3. Répartition des députés selon l'âge en 2007



Champ : France.  
Source : ministère de l'Intérieur.